

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2012

L'An deux mil Douze, Le 11 Septembre à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune.
(Date de la convocation : 05 Septembre 2012)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, LECLERC, FERY, BAUDOU, PIGER.

Mesdames MOINDJIE, CAILLAT, TILLY, DEVILLE, DESSOY, MARTIN

ABSENTS (es) : Mr FLERON (Pouvoir à Mr BAUDOU), Mr LE BOT (Pouvoir à Mme DESSOY), Mme BOUQUET, Mr ARZILLIER.

Monsieur Philippe PIGER a été nommé Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 997– Mise en place d'une démarche de prévention basée sur la rédaction du document unique – Demande de Subvention auprès du FNP

2- Délibération n° 998 – Indemnités de Conseil au nouveau receveur Mme TAGNON Myriam

3- Délibération n° 999 – Construction d'un bâtiment communal – Travaux supplémentaires Entreprise LANDRIEUX

4 – Délibération n° 996 – Mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale.

Construction du Bâtiment Communal :

Le marché d'assurance Dommage-Ouvrage pour la construction du bâtiment communal a été attribué à la SMACL pour un montant de 5 273,15 Euros H.T.

Un avenant a été signé le 13 Juillet 2012 afin de fixer le coût définitif des travaux et des honoraires de Maîtrise d'œuvre pour l'opération sur le bâtiment communal.

Questions Diverses :

- L'ADMR a sollicité la permission de la municipalité pour l'installation d'un panneau « ADMR » sur la commune. Le Conseil a donné son accord à l'unanimité et ce panneau sera installé par un employé communal.
- Mme DESSOY a communiqué au Conseil Municipal les effectifs du regroupement scolaire et fait le point sur la rentrée au niveau du périscolaire.
- La Commission Urbanisme va se réunir plus régulièrement afin d'étudier les demandes de déclarations préalables qui ne sont plus instruites par l'Unité Territoriale de Reims.
- Une commission se réunira le Jeudi 4 Octobre à 9 h 30 pour la révision annuelle des listes électorales.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 15 OCTOBRE 2012 A 20 Heures 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 24 Septembre 2012 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 17 Septembre 2012.
LE MAIRE,